



## La dignité humaine, préoccupation première de tous les gestes posés



Marcelle Gravel, M.B.A.,  
directrice des dons  
majeurs et planifiés

L'ŒUVRE LÉGER s'entoure d'une équipe dynamique et passionnée qui poursuit la mission du Cardinal Paul-Émile Léger. Notre travail est inestimable sur le terrain, tant à l'étranger qu'ici, au Québec. Nous nous sommes engagés à lutter contre la pauvreté et ses conséquences dans le respect du droit à la dignité de tout être humain, quelle que soit sa condition.

La dignité humaine est la préoccupation première de M. Norman MacIsaac, nouveau directeur général de L'ŒUVRE LÉGER. Ayant occupé plusieurs postes de gestion dans des organismes sans but lucratif et ayant plus de vingt ans d'expérience en coopération internationale, M. MacIsaac a travaillé dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, dont la Bolivie, l'Inde et le Népal, où L'ŒUVRE LÉGER est active.

« La dignité agit comme leitmotiv et guide nos choix et nos actions. Notre travail se fait surtout en partenariat avec des organisations non gouvernementales. D'où vient l'importance de la valorisation de l'engagement communautaire et de l'innovation sociale de nos partenaires, qu'ils soient québécois, maliens, boliviens ou autres. Ces petits projets peuvent parfois sembler minuscules et même marginaux comparés à l'ampleur du problème, mais ils sont aussi des phares qui nous donnent de l'espoir et nous guident vers de nouveaux modèles. Ensemble, nous nous sommes engagés à travailler pour la justice et la dignité humaine. »



Norman MacIsaac,  
directeur général



C'est avec grand plaisir que j'accueille Mme Sylvie Bergeron au sein du service des dons majeurs et planifiés. L'empathie et l'intégrité sont des valeurs fortes chez elle. L'esprit d'entraide la guide dans ses actions quotidiennes. Elle saura vous écouter et répondre de façon efficace et confidentielle à toutes vos questions en matière de dons majeurs et planifiés. « Je vous remercie de m'accorder votre confiance. Je suis toujours disponible pour vous aider à soutenir une œuvre qui vient en aide aux plus miséreux, et ce, en profitant de généreuses déductions fiscales. N'hésitez pas à m'appeler. »



Sylvie Bergeron,  
conseillère aux dons  
majeurs et planifiés

### Le Concert Cardinal Léger

aura lieu à la salle Wilfrid-Pelletier, de la Place des Arts,  
le 16 octobre 2011, à 14 h.

Inscrivez cet événement dans votre agenda.

Des renseignements suivront dans le bulletin Au Présent en août prochain.



## JOYEUSES PÂQUES

Marcelle Gravel, M.B.A.

# Pensez « revenu fixe »



*Marcelle Gravel, M.B.A.,  
directrice des dons  
majeurs et planifiés*

## Vous avez des questions?

Pour une rente viagère de bienfaisance, appelez-nous.

Nous serons heureuses d'en discuter avec vous.

**Marcelle Gravel, M.B.A.,**

**Louise Dyotte**

ou **Sylvie Bergeron,**

service des dons majeurs et planifiés, au (514) 495-2409.

[marcelle.gravel@leger.org](mailto:marcelle.gravel@leger.org)

[louise.dyotte@leger.org](mailto:louise.dyotte@leger.org)

[sylvie.bergeron@leger.org](mailto:sylvie.bergeron@leger.org)

Peu de personnes peuvent s'offrir le luxe d'encaisser un autre revers des marchés boursiers. Pour contrecarrer tous les aléas des marchés, il faut maintenant penser « revenu fixe ». Nous savons que vous avez épargné toute votre vie et que vous voulez avoir la tranquillité d'esprit pour le restant de vos jours. Votre sécurité financière est importante pour nous. Elle n'a pas de prix.

La rente viagère de bienfaisance de L'ŒUVRE LÉGER est une façon simple de disposer de revenus fixes à vie, des revenus qui ne varieront pas votre vie durant. Le processus de paiements à vie est simple : des revenus réguliers, qu'ils soient annuels, semestriels ou mensuels, sont déposés directement dans votre compte, tant que vous vivez. Ces revenus sont plus élevés et moins imposés. Votre rente pourrait même être exempte d'impôt, car tous les calculs sont basés sur votre date de naissance.

Il faut aussi souligner qu'un reçu à des fins fiscales d'au moins 20 % du capital cédé vous est émis l'année du don. Nos gouvernements vous encouragent à donner de cette façon. Ils vous accordent des avantages fiscaux importants sous la forme de crédits d'impôt. Pourquoi ne pas en profiter?

Les compagnies d'assurance vous courtisent en vous offrant différents types de produits de placement. Vous vous en doutez, toute

cette mécanique, tout ce jeu de garantie par-dessus garantie ne sont pas sans frais pour vous. Cela est l'apanage des compagnies d'assurance.

L'ŒUVRE LÉGER respecte ses engagements envers les personnes qui ont contracté des rentes viagères de bienfaisance depuis le début des opérations. Aucuns frais de gestion ne vous sont facturés.

Nous sommes en mesure d'effectuer tous les paiements de rente viagère promis quelles que soient les conditions des marchés. Notre portefeuille d'obligations est apparié à notre portefeuille de rentes viagères de bienfaisance. Notre capacité de payer ne sera ainsi jamais affectée. L'ŒUVRE LÉGER vous offre donc la sécurité financière pour le restant de vos jours.

L'ŒUVRE LÉGER estime que la responsabilité est l'un des principaux points à considérer dans les prises de décision concernant les placements. L'ŒUVRE LÉGER a choisi des pratiques de gouvernance sécuritaires et responsables. Notre organisme de bienfaisance gère le risque différemment et de façon cohérente, ce qui réduit la volatilité de son portefeuille de placement.

À L'ŒUVRE LÉGER, nous pensons à votre sécurité financière. Pour nous, cette sécurité n'a pas de prix.

À L'ŒUVRE LÉGER, notre priorité est d'offrir le meilleur taux de rente viagère possible tout en respectant les règles fiscales établies par nos gouvernements. Appelez-nous au (514) 495-2409 ou remplissez le coupon-réponse. Nous sommes là pour vous aider à profiter de la vie en toute quiétude. Nous vous renseignerons avec plaisir.

Âge	Homme	Femme
60 ans	5,25 %	4,75 %
65 ans	6,00 %	5,25 %
70 ans	7,00 %	6,00 %
75 ans	8,00 %	7,00 %
80 ans	9,50 %	9,00 %
82 ans	10,00 %	9,50 %
83 ans et +	10,00 %	10,00 %



*Marcelle Gravel, M.B.A., directrice des dons majeurs et planifiés,  
Louise Dyotte et Sylvie Bergeron, conseillères aux dons majeurs et planifiés*

## Témoignage de Monsieur Yvon Chalifour

# Je me sens utile en aidant les plus pauvres

Ça fait longtemps que je connais L'ŒUVRE LÉGER, depuis les débuts, à l'époque de Fame Pereo, qui venait en aide aux lépreux, et par la suite avec la création des autres œuvres du Cardinal Léger, ce grand humaniste pour qui j'ai beaucoup d'admiration.

Tous les ans, je fais mon don à ses œuvres. Modeste don, il est vrai, mais qui est ma façon d'aider les plus démunis et d'améliorer quelque peu leur vie. Avec L'ŒUVRE LÉGER, je n'ai pas à me faire d'inquiétude sur l'utilisation qu'on fait de mon argent.

J'ai travaillé près de trente ans dans le secteur de l'imprimerie. J'ai pris ma retraite il y a quelques années. Je n'avais aucune dette, et mon duplex était fini de payer. Je suis un célibataire qui vit modestement, selon mes moyens. Je n'ai jamais eu l'ambition de devenir riche et célèbre, comme on en voit à la télévision.

Sans être très à l'aise financièrement, je vis bien et je suis content comme ça. Même que je me trouve très riche si je me compare aux gens de plusieurs pays du monde, où la vie est autrement plus difficile qu'ici. Je me trouve chanceux d'être né au Québec, d'avoir eu de bons parents, d'être un privilégié.

Ça, le Cardinal Léger l'avait bien compris quand il a tout laissé pour se rendre au Cameroun, en Afrique. Il a renoncé à son titre d'évêque, à tous les honneurs, pour se consacrer à la fondation de cliniques, d'hôpitaux, d'écoles, d'orphelinats pour aider les plus pauvres.

Dernièrement, j'ai vendu ma maison. Je connaissais la rente viagère de bienfaisance de L'ŒUVRE LÉGER. C'était pour moi une excellente occasion de donner



plus que les petits dons que je faisais annuellement. Avec un très bon rendement et puisqu'elle est très peu imposée, cette rente me donne un revenu mensuel appréciable et stabilise mes revenus. Que demander de plus? Et à mon décès, j'aurai l'impression d'être encore utile à quelque chose.

J'ai maintenant 65 ans et encore de belles années à vivre. Mes projets : voyager plus, continuer de me garder en santé et vivre sainement, faire du sport, du bénévolat, c'est très bien pour moi. Je suis très heureux de ma décision. Si je le peux financièrement, j'ai l'intention de contracter d'autres rentes viagères de bienfaisance. J'aide ainsi les plus pauvres, sans m'appauvrir, et je me sens doublement gagnant.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

*Yvon Chalifour*

La rente viagère de bienfaisance de L'ŒUVRE LÉGER est une façon simple d'encaisser des revenus fixes à vie tout en soutenant des projets qui viennent en aide aux plus défavorisés, que ce soit en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou chez nous, au Québec.

Nos gouvernements vous encouragent à donner de cette manière. Ils vous accordent des avantages fiscaux importants sous la forme de crédits d'impôt : des revenus plus élevés, moins imposés votre vie durant, sinon exempts d'impôt, tous les calculs étant basés sur votre date de naissance. De plus, un reçu à des fins fiscales d'au moins 20 % du capital cédé vous est émis l'année du don. Pourquoi ne pas en profiter?

Appelez **Marcelle Gravel, Louise Dyotte** ou **Sylvie Bergeron** au **(514) 495-2409**. Nous serons attentives à vos demandes d'information.



*Marcelle Gravel, M.B.A., directrice des dons majeurs et planifiés, Louise Dyotte et Sylvie Bergeron, conseillères aux dons majeurs et planifiés*

## Témoignage de Monsieur Rock Vincent

# En donnant, je ne suis pas plus pauvre, je me sens au contraire plus riche

**P**our moi, donner, aider, fait partie de ma vie. Quatorzième d'une famille de 19, je suis le fils d'un petit agriculteur. On n'avait rien, on ne recevait jamais de cadeaux, mais on avait toujours de quoi manger.

On a eu la chance d'avoir mon oncle René, qui a toujours été là pour soutenir la famille. Grâce à lui, tous les enfants ont pu s'instruire, aller au collège, à l'université. C'était un entrepreneur prospère : il construisait des ponts. Il gagnait beaucoup d'argent, mais il donnait aussi beaucoup. Je l'admire. Un de ses amis missionnaire Père blanc, lui a fait découvrir l'Afrique et la pauvreté des populations qui y vivent. Il s'est alors engagé à les soutenir en bâtissant plus de trente villages. Il disait : « Les riches ne vont pas au ciel. »

Je n'ai pas poursuivi mes études après le collège. J'aimais l'aventure et j'ai préféré partir travailler en Ontario pour y apprendre l'anglais. J'ai fait la récolte du tabac; j'étais nourri, logé, en plus d'être bien payé. À 16 ans, je n'étais plus à la charge de mes parents.

J'ai travaillé chez Bell Canada comme opérateur d'équipement lourd. J'ai beaucoup aimé mon travail et j'ai vécu une expérience des plus enrichissantes auprès des populations du Grand-Nord et de la côte du Labrador.

Tout en prenant une semi-retraite, j'ai mis au point une méthode de forage pour capteur d'eau souterraine. Après quelques années de recherche, j'ai finalement mis sur pied mon entreprise.

J'ai été très chanceux, je n'ai jamais manqué de travail et j'ai bien gagné ma vie, je n'ai pas de mérite, j'aime travailler.



Ce qui me guide dans la vie : aider les plus démunis, et ma priorité, ce sont les plus pauvres des plus pauvres, c'est-à-dire les populations qui n'ont pas accès aux soins de santé, à l'eau potable, qui vivent dans des conditions très précaires. C'est ma mission. Je contribue depuis plus de vingt ans à L'ŒUVRE LÉGER, une organisation efficace où le comité de direction est composé d'hommes et de femmes d'affaires aguerris et, je le souligne, qui sont tous bénévoles.

Je donne à la hauteur de mes moyens. Si je donne des actions qui ont pris de la valeur, j'ai un avantage fiscal à donner des actions, car le gain en capital ne sera pas imposé. Sinon, je fais un don provenant de mes épargnes.

Je n'ai aucune raison de croire que je m'appauvrirai. Partager avec les plus pauvres, c'est mon choix de vie.

*Rock Vincent*



Marcelle Gravel, M.B.A., directrice des dons majeurs et planifiés, Louise Dyotte et Sylvie Bergeron, conseillères aux dons majeurs et planifiés

### Plus de crédits d'impôt avec un don de valeurs mobilières

Les marchés boursiers sont moins fébriles et ont repris de la vigueur. Vos actions détenues en Bourse ont assurément pris de la valeur.

Profitez de cette occasion pour donner des actions. Vous bénéficierez de crédits d'impôt plus importants : votre gain en capital n'est pas imposé et un reçu à des fins fiscales correspondant à la valeur marchande des actions transférées vous est émis.

Laissez-nous vous expliquer comment procéder au transfert des actions à L'ŒUVRE LÉGER. Avec nous, ce transfert sera chose facile. Appelez-nous au (514) 495-2409 ou remplissez le coupon-réponse.

# L'ŒUVRE LÉGER au Québec

## Maison Oxygène



Nous soutenons cette année, pour une somme de 10 000 \$, un organisme hors du commun.

Créé en 1979, le Carrefour Familial Hochelaga a entrepris, au cours des années, de mettre sur pied une maison d'hébergement réservée aux pères vivant des difficultés conjugales ou familiales. La Maison Oxygène, comme le dit son nom, donne une bouffée d'air frais à des pères aux prises avec des problèmes de logement. Elle a plus particulièrement pour mission d'accueillir des hommes avec leurs enfants, à qui elle offre un milieu de vie stable et sécuritaire.

À titre d'exemple, il arrive très souvent que, à la suite d'un divorce, l'homme se retrouve sans toit. Il lui est alors nécessaire d'avoir un logement comprenant deux chambres, et ce, pour éviter de perdre la garde de son enfant. D'autres situations peuvent subvenir, par exemple des enfants qui n'ont pas accès à leur mère pour cause de mort ou d'incapacité.

La Maison Oxygène offre aux hommes de l'hébergement sur une période variant de trois à cinq mois et accompagne ceux-ci dans leur recherche de logement. Les pères y viennent de façon volontaire, et leur autonomie est respectée tout au long de leur séjour. Des ateliers leur sont également offerts pour leur permettre de développer des habiletés parentales. Au cours du séjour, la relation entre le père et son enfant est au cœur de l'action des intervenants. Tout ce travail de dépannage, de soutien et d'encadrement s'effectue dans un climat de respect, de confidentialité, d'ouverture et de chaleur humaine.

Récemment, le Carrefour Familial Hochelaga a publié le livre *Dix pères, dix histoires*. On peut y lire entre autres le témoignage d'Albelhak, sept ans : « Maman n'était plus là, mais ça m'a rassuré de voir que mon père voulait me garder. »

Depuis trois ans, l'organisme travaille à créer d'autres Maison Oxygène dans la province. Trois municipalités



**Stéphane Febrari**  
gestionnaire des projets  
au Québec

ont déjà vu la mise sur pied de tels projets, soit Sherbrooke, Baie-Comeau et Drummondville.

L'ŒUVRE LÉGER est très fière de contribuer à ce type d'initiative provenant de la communauté et répondant à de réels besoins. La Maison Oxygène est unique au Canada et prévient l'itinérance familiale masculine ainsi que la pauvreté.

*Stéphane Febrari*

Appuyez des projets venant en aide aux aînés, aux sans-abri ou aux familles en difficulté. Vous contribuerez à votre manière à lutter contre la faim, la maladie, l'exclusion, la violence et la pauvreté qui sévissent dans notre société. Votre contribution financière est nécessaire. Merci de penser à eux!

Appelez-nous au  
**(514) 495-2409**  
Marcelle Gravel, M.B.A.,  
Louise Dyotte ou  
Sylvie Bergeron,  
service des dons majeurs  
et planifiés

# L'ŒUVRE LÉGER dans le monde



**Pierrette Levesque**  
directrice, programmation  
internationale

Le 12 janvier 2010, le séisme en Haïti a presque complètement détruit l'Hôpital Cardinal Léger, situé à Léogâne.

Un an plus tard :

- la communauté religieuse, gestionnaire de l'hôpital, a été relogée temporairement dans une résidence;
- un petit hôpital de campagne de même qu'un bloc opératoire ont été aménagés;
- la clinique a repris ses activités;
- les travaux de réhabilitation des deux bâtiments principaux débiteront bientôt.

En ce moment, on possède les fonds nécessaires pour effectuer les diverses réparations. Nous sommes en attente de permis des ministères des Travaux publics et de la Sécurité. Si la situation se règle rapidement, d'ici la fin de l'année, l'hôpital pourrait être de nouveau fonctionnel.

L'ŒUVRE LÉGER est solidaire et veut continuer d'offrir de meilleurs services aux bénéficiaires.

**Grâce à vos dons!**

## Éthiopie

À la fin de 2011, 13 660 femmes et enfants de Mizan Teferi et 5 000 personnes de Muketeri, deux villages très pauvres de l'Éthiopie, auront amélioré leur santé grâce à une meilleure alimentation et à l'accès à l'eau potable. Un engagement de L'ŒUVRE LÉGER pour une somme de 105 000 \$.

Le projet de deux ans consiste à améliorer le niveau nutritionnel des femmes et des enfants et à appuyer la création d'activités de production maraîchère rémunératrices et gérées par les chefs de famille.

Pour ce faire, les activités suivantes doivent être menées :

- construction de deux micro-barrages pour les jardins communautaires et de démonstration ;
- construction de dix puits traditionnels et de fontaines d'eau ;
- formation en production maraîchère, en nutrition ainsi qu'en santé maternelle et infantile;
- gestion de la production maraîchère en vue d'augmenter les revenus.



*Hôpital de campagne à Haïti*

# Burkina Faso

En 2011, à la fin du projet d'un an, 200 femmes et 100 hommes auront amélioré leur niveau d'éducation. Des personnes, majoritairement des femmes, auront été alphabétisées, ce qui leur permettra de mieux gérer leurs activités économiques. Des groupes marginalisés, dont les femmes et les jeunes filles, auront amélioré leur niveau de scolarité et d'employabilité. Un engagement de L'ŒUVRE LÉGER pour une somme de 119 000 \$.

Le projet intervient dans plusieurs domaines d'activités :

- éducation et alphabétisation : scolarisation, alphabétisation, droits des enfants, lutte contre le trafic des enfants, égalité homme-femme;
- santé : lutte contre l'excision, le VIH, le sida et le mariage forcé;
- promotion économique pour les femmes.

Aïcha Traore, de la classe CEI de l'école Niankorougou, nous en parle en ces mots. « Je suis AME Niankorodougou. Nous passions de porte en porte dans les petits villages pour discuter avec les parents des enfants, nous leur conseillons



« Je m'appelle OUATTARA Adjaratou. Je suis rentrée à l'école. Dans mon école, on a la cantine. Celle-ci provient d'un groupe de personnes qui prépare la nourriture pour nous. Comme nous habitons loin de l'école, nous mangeons à l'école et nous sommes rassasiés, on ne repart à la maison que dans la soirée. Avant, quand il n'y avait pas de cantine, les enfants ne venaient pas à l'école parce que c'était loin. Maintenant, grâce à la cantine, beaucoup d'enfants viennent à l'école. »

de mettre leurs enfants à l'école. Nous n'apportons pas de l'aide financière, mais nous donnons des idées et des conseils, surtout concernant les filles. L'histoire de Téné, par exemple : elle a dépassé l'âge d'aller dans les petites écoles, nous avons réussi à faire changer d'idée les parents, et Téné est partie à l'école des grandes personnes. Présentement, on dit que Téné a l'âge de se marier, mais nous prions les parents de laisser Téné continuer ses études pour préparer son avenir. Les difficultés, il n'en manque pas : nous avons beaucoup de problèmes, car il y a beaucoup d'enfants qui viennent de loin, le problème de nourriture se pose. L'aide apportée, ce sont les conseils aux familles. »



L'ŒUVRE LÉGER  
vous remercie de  
votre générosité.

# La capsule juridique

Par **M<sup>e</sup> Judith Pinsonneault**,  
conseillère juridique, responsable du service des successions



## Que savez-vous des droits et obligations d'un liquidateur de succession?

Lorsqu'il entre en fonction, le liquidateur (anciennement, l'exécuteur testamentaire) devient le dépositaire légal des biens du défunt pour exécuter ses dernières volontés. Il doit donc entrer en possession de tous les biens et il peut même les revendiquer auprès des héritiers.

Il peut sembler étrange qu'un héritier soit obligé de remettre au liquidateur un bien dont il a hérité, mais cette situation s'explique par l'obligation du liquidateur de payer toutes les dettes laissées par le défunt à ses créanciers. Donc, pendant la liquidation de la succession, les droits des héritiers sont secondaires par rapport à ceux du liquidateur.

En outre, le liquidateur a le droit de se rembourser ses dépenses sur les biens de la succession puisque cette charge ne doit pas lui occasionner de préjudices.

Naturellement, en contrepartie des droits qu'on lui a donnés, le liquidateur aura les obligations suivantes :

- Faire un inventaire selon la forme prescrite par l'article 1326 du Code civil du Québec, soit :

« *L'inventaire auquel peut-être tenu l'administrateur doit comprendre*

*l'énumération fidèle et exacte de tous les biens qu'il est chargé d'administrer ou qui forment le patrimoine administré.*

*Il comprend notamment :*

*1° La désignation des immeubles et la description des meubles, avec indication de leur valeur et, s'il s'agit d'une universalité de biens meubles une identification suffisante de cette universalité;*

*2° La désignation des espèces en numéraire et des autres valeurs;*

*3° L'énumération des documents de valeur :*

*L'inventaire fait aussi état des dettes et se termine par une récapitulation de l'actif et du passif. »*

- Rendre compte annuellement de sa gestion aux héritiers .

Si le liquidateur ne remplit pas ses devoirs, on peut demander à la cour de le remplacer. Selon la jurisprudence, il sera remplacé si l'on fait la preuve qu'il y a eu malversation, conflit d'intérêts grave ou absence de diligence dans l'exécution de ses tâches.

L'affaire *Raymonde Roy c. Réjean Roy* illustre bien le remplacement d'un liquidateur.

Les faits sont les suivants :

Le 6 décembre 2003, Marcel-Guy Roy meurt. Selon ses dernières volontés, il nomme héritiers universels huit personnes liées par le sang et donne des biens clairement désignés à huit personnes physiques et à deux associations caritatives. Le liquidateur de la succession hérite d'une part de la succession et reçoit des biens désignés.

Au procès, il est montré ceci :

- le liquidateur s'est adressé aux tribunaux pour se faire attribuer un bien additionnel de la succession;
- il a exigé des héritiers le paiement d'une somme de 100 \$ à être versée à la notaire pour la consultation de l'inventaire;
- l'inventaire déposé quelques heures avant l'audition était incomplet et n'observait pas la forme requise par la loi.

Dans les circonstances, le juge ordonne le remplacement du liquidateur.

**L'ŒUVRE  
LÉGER**



Pour la dignité humaine  
au Québec et dans le monde

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger chapeaute les filiales suivantes : La Croix d'or • Institut Cardinal Léger pour la santé • Cardinal Léger et ses œuvres • Les partenaires du Cardinal • Recours des sans-abri • Secours aux aînés • Partenaires du monde • Les Éditions des Partenaires.

*Au présent*

Le bulletin d'information **Au présent** est une publication de L'ŒUVRE LÉGER

#### Direction

Marcelle Gravel, M.B.A.,  
Directrice des dons majeurs  
et planifiés  
Norman MacIsaac,  
Directeur général

#### Conception graphique

Ardecom inc.  
Lan Lephant  
**Impression**  
Imprimerie Chicoine  
Gilles Hivon